



Examen complémentaire Passerelle **Précisions au sujet du matériel autorisé**

État : novembre 2024

1. Matériel pour écrire

La plume ou le stylo ne sont pas fournis. Il convient de rédiger à l'encre ou au stylo, en bleu foncé ou en noir. L'utilisation du crayon de papier et du crayon de couleur est interdite, sauf dans les éventuels dessins, cartes et schémas. Le papier est fourni au début de chaque épreuve par la direction de l'examen.

2. Matériel autorisé pour les épreuves selon les directives de l'examen

Le matériel et les ouvrages autorisés pour les épreuves sont décrits dans les directives de l'examen complémentaire Passerelle. Le présent document précise ces directives mais ne vous dispense pas de les connaître. La direction ne dispose pas de matériel en réserve.

Les annotations sur les ouvrages sont interdites. Il est en revanche permis de mettre en évidence certaines parties de texte, et uniquement de texte (soulignements / surlignements au moyen de marqueurs de couleur). Il est également possible de recourir à des post-it et des marque-pages avec mots clés : seuls les termes qui apparaissent sur les pages concernées sont admis ; les phrases, même courtes, sont interdites. Les graphiques et schémas ne doivent pas être complétés ou colorés. De manière générale, tout ajout d'information, par exemple à l'aide de codes couleurs, de flèches ou de symboles, est prohibé.

Sciences humaines (géographie / histoire)

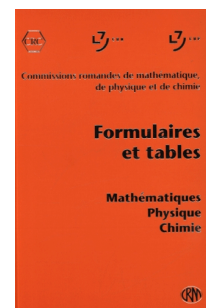
L'*Atlas mondial suisse* doit obligatoirement être apporté à l'examen (édition 2017 de couleur blanche/réimpression de 2019).
L'édition 2010 de couleur bleue est autorisée mais elle n'est plus à jour.



Sciences expérimentales (biologie / chimie / physique) Mathématiques, épreuve écrite

L'utilisation d'une calculatrice de poche (voir point 3 de ce document) est autorisée.

Le recueil de formules suivant doit être apporté à l'examen :
CRM, CRP, CRC, Formulaires et tables, Editions G d'Encre.
Commissions romandes de mathématiques, de physique et de chimie
(édition de couleur orange)
L'avant-dernière édition (édition de couleur bordeaux) est autorisée mais elle n'est plus à jour.



L'utilisation d'un matériel de géométrie (compas, équerre, règle, rapporteur) peut être demandée.

Français, épreuve écrite

L'utilisation d'un seul dictionnaire monolingue des noms communs (portable, comme le Petit Larousse ou le Petit Robert) est autorisée. Les dictionnaires comprenant uniquement des noms propres ne sont pas autorisés.

2ème langue (allemand, anglais, italien), épreuve écrite

L'utilisation de dictionnaires ou lexiques est interdite.

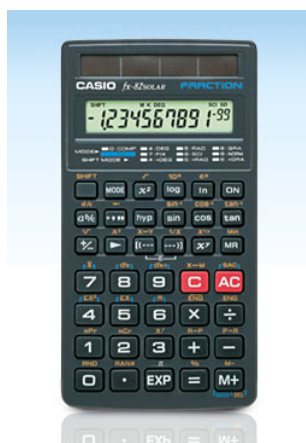
3. Calculatrices

Pour les sciences expérimentales et les mathématiques, seuls les modèles de calculatrices suivants sont autorisés :

a) Casio FX-82 Solar

b) Casio FX-82 Solar II

c) Texas Instruments TI-30 eco RS



Tout autre modèle de calculatrice n'est pas autorisé.

4. Confiscation du matériel non autorisé lors d'une épreuve et échec à l'examen

Pendant une épreuve, la direction de l'examen se réserve le droit de contrôler le matériel. Tout matériel non autorisé ou non conforme est retiré immédiatement. Le matériel confisqué n'est pas remplacé et il est récupéré à la fin de l'épreuve.

L'examen n'est pas réussi si le ou la candidat-e s'est servi-e d'instruments de travail ou d'ouvrages non autorisés (RS 413.12, art. 22, al. 2, let. c)